



**Commission Communale
d'Aménagement Foncier
de Canohès**

Perpignan, le 24 août 2022

A

**Madame Hermeline MALHERBE
Présidente du Conseil Départemental
Hôtel du Département
24 quai Sadi Carnot – B.P 906
66906 - PERPIGNAN CEDEX**

- Siège :
Mairie de Canohès
- Secrétariat :
Département des Pyrénées-Orientales
Service Foncier Rural Agriculture
et Agroalimentaire
24, Quai Sadi Carnot BP 906
66906 PERPIGNAN Cedex

***Objet : Proposition d'aménagement foncier
de la C.C.A.F de Canohès***

Madame la Présidente,

La Commission Communale d'Aménagement Foncier (C.C.A.F) de Canohès, réunie le 8 juillet 2022, a défini les conditions de réalisation d'une opération d'aménagement foncier sur le territoire de Canohès, avec une extension limitée sur la commune voisine de Pollestres (36 ha sur un périmètre total d'aménagement proposé de 526 ha).

A ce stade, et conformément aux dispositions des articles L. 121-14 et L. 123-4-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime (C.R.P.M), la commission propose au Conseil Départemental :

- la mise en œuvre d'un Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (A.F.A.F.E) à l'échelle du périmètre défini en annexe 1 au document récapitulatif des décisions de la C.C.A.F joint à ce courrier;
- de choisir, un mode de classement des terres en valeur vénale ;
- les prescriptions que devraient respecter le plan du nouveau parcellaire et les travaux connexes telles que précisées aux annexes 2 à 8 du document joint précité;
- la liste de travaux qu'il conviendrait de régler pendant la durée de l'opération, en application de l'article L.121-19 du C.R.P.M, déterminée en annexe 9 de ce document.

Dans l'éventualité d'un avis favorable du Conseil Départemental sur cette proposition, et en application de l'article L.121-14 du code rural et de la pêche maritime, il appartiendra alors au Département de soumettre le projet d'opération d'aménagement et les prescriptions à enquête publique, réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1^{er} du code de l'environnement.

Dans l'attente des suites que vous voudrez bien donner à cette proposition, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
TERRITOIRES ET MOBILITÉS

24 AOUT 2022

La Présidente de la C.C.A.F

Anne-Isabelle PARDINEILLE

COURRIER ARRIVÉ